

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 5 (1913)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Mouvement syndical international

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rendre impossible une neutralité bienveillante du *Labour Party* en mettant toutes les forces de l'Etat au service d'un capitalisme agressif. Dans l'Afrique du Sud, la grève des mineurs du Rand a donné un spectacle pitoyable. Le général Botha et un ministère presque tout boërs ont scandaleusement servi ces grands propriétaires de mines qui, sous le nom d'*Uitlanders*, ont provoqué la guerre du Transvaal et qui sont l'état-major du parti impérialiste. Hypocritement, contre des grévistes de qui la cause apparaissait juste à tous les esprits impartiaux, on a permis à ces riches exploitants, pour se dispenser de mesures efficaces contre la phtisie des mines qui décime leurs ouvriers, d'invoquer le prétendu danger de la révolte indigène. Le droit de réunion a été supprimé. Les soldats de la Grande-Bretagne, détournés de leur fonction nationale pour devenir les gardiens des coffres-forts d'une classe, ont fait nombre de victimes innocentes.

Des hommes indépendants, d'anciens ministres, des fermiers boërs, le général Herzog, M. Hull, ont protesté. La paix qui est intervenue n'est qu'une trêve. Le contribuable s'indigne de devoir couvrir d'or les *briseurs de grève* qui reçoivent un salaire de deux ans. Les propriétaires, aveugles et mesquins, se vengent des chefs du syndicat en les renvoyant sous des prétextes fuites.

Dublin vient d'être le théâtre de scènes identiques. Pour la première fois, l'Irlande, jusqu'ici absorbée par la juste revendication de son autonomie, voit surgir de nouvelles questions et des classifications se faire sur le terrain social. L'Union des transports, fédération récente de syndicats, a groupé des forces jusque-là inorganiques. A sa tête, Larkin est la bête noire des grands patrons. La grève a éclaté à propos du renvoi injustifié par la Compagnie des Tramways de 200 employés qu'elle avait autorisés à entrer au syndicat. D'emblée le gouvernement s'est mis à la disposition des patrons. Ceux-ci crurent l'occasion favorable pour briser le trade-unionisme à Dublin. Un lock-out brutal fut le premier signe de ce dessein.

Pour lutter, pour faire appel à l'opinion, pour encourager les grévistes, le comité voulait faire usage du droit légal de réunion. Interdiction sommaire. Larkin et ses amis ne se soumettent pas sans protester à cet ukase. La police est lâchée sur eux. Des récits de témoins sans parti-pris, il ressort qu'elle avait été montée, qu'elle était surexcitée par l'alcool, qu'elle a déployé dans ses charges une brutalité sans égale. L'expérience nous permet d'ajouter foi à ces dires. 600 citoyens blessés, 4 morts les confirment.

Le congrès des Trade-Unions siégeait à Manchester. Il représente 2 millions et demi de travailleurs organisés. Il est animée d'un grand esprit de sagesse. Il n'a pu assister avec indifférence à cette tentative pour briser le trade-unionisme, à la complicité du gouvernement, violant les libertés essentielles. Le contraste entre ces procédés expéditifs et l'impunité absolue accordée aux prédictions et à l'organisation de guerre civile par sir Edward Carson, lord Londonderry et les chefs orangistes de l'Ulster a quelque chose de scandaleux. Sur la motion des plus modérés de ses leaders, le congrès de Manchester a voté une résolution de condamnation et a dépêché une commission d'enquête de six membres, pris parmi les plus respectés de ses vétérans. Le combat est engagé sur toute la ligne.

La faute d'un gouvernement soi-disant libéral, captif des sophismes bourgeois et qui fait de l'Etat, arbitre-né, le complice de l'une des parties et de l'armée nationale un instrument de classe, a du moins l'avantage d'unir le prolétariat tout entier.

*Humanité.*

*Francis de Pressense.*



## Mouvement syndical international.

### Communiqué du secrétariat international de l'industrie de la pierre.

France. Une conférence de la Fédération du bâtiment a eu lieu le 5 octobre, à Paris. Etaient présents : le petit et grand comités, ainsi que les délégués des différentes provinces de la France.

Les deux premiers secrétaires ont donné leur démission. Cette décision est une conséquence des attaques continues de la part des syndicalistes-révolutionnaires et particulièrement du comité parisien. Il est vrai que dans l'Assemblée il a été déclaré que le comité directeur n'avait pas le droit exclusif de contrôler le travail personnel des secrétaires et de la tactique à suivre, mais, qu'au contraire, cela entraînait également dans les attributions du comité national.

Malgré tout, devant l'irrévocabile décision des deux secrétaires, la conférence a été obligée d'accepter ces deux démissions. Tout de même, il est ressorti de la discussion que les collègues français en arrivent, petit à petit, également au point de vue qu'il est plus avantageux de conserver un fonctionnaire expérimenté dans la pratique que de changer continuellement et que de remercier les fonctionnaires sitôt qu'ils ont un peu de pratique dans la direction des affaires. Dans ces dernières années, la Fédération du bâtiment a marché d'une manière véritablement rétrograde et son état de membres qui était de 86,000 a baissé dans l'année 1910 à 44,000. Le changement continu des fonctionnaires en est une cause principale ainsi que les différentes grèves déclarées trop à la légère dans certaines contrées. Un fait réjouissant à constater est le nombre progressif des membres en province. Il est vrai que les entrepreneurs se sont également organisés d'une manière continue pendant ces dernières années.

A la conférence, la question a été soulevée pour la fusion des secrétariats internationaux des différentes industries du bâtiment en un seul secrétariat international permanent de l'industrie du bâtiment, cette question est encore pendante dans différentes organisations de cette industrie.

Il a été reconnu que le « Sou du Soldat » était une institution vraiment opportune. Les membres devant faire du service militaire reçoivent un secours de 5 francs par trimestre. Si l'on pense que la solde du soldat est de 5 ct. par jour, l'on comprend facilement que ce secours est un vrai bienfait pour les membres.

Le prochain congrès aura lieu à Pâques 1914 à Paris.

L'agitation parmi les ouvriers italiens dans le Sud de la France, ainsi que des Espagnols dans les Pyrénées, a été reconnue comme une chose tout à fait difficile et pleine d'obstacles ; dans les provinces de la Dôle et des Vosges, se trouve également un grand nombre d'ouvriers du bâtiment non organisés. Ceux-ci sont un sérieux obstacle au développement de la Fédération. La plus grande difficulté pour l'organisation de ces ouvriers se trouve dans la pénurie de militants sachant l'italien et l'espagnol. Il est vrai qu'il a été constaté qu'une grande partie de ces ouvriers étaient organisés dans leur pays, mais qu'ils se tiennent ici à l'écart de l'organisation. Malgré que la Fédération du bâtiment ait déjà fait de grands sacrifices pécuniers pour l'organisation des Espagnols dans les Pyrénées et des Italiens sur la côte Marseille-Nice, le résultat obtenu n'a pas été bien réjouissant. Il a été décidé tout de même d'entreprendre encore un effort et de faire, pendant quelques semaines, une tournée de propagande dans ces contrées avec l'aide de militants connaissant bien les dites langues ; l'on demandera même l'aide des « Edilizia » italiens.

Un point des plus intéressants de l'ordre du jour ont été les rapports des différents délégués de la province.

Où il était nécessaire, une ligne de conduite a été donnée aux militants des organisations pour le développement futur de leur activité.

*Angleterre.* Ici également, le secrétariat international a enfin pris pied et a pu décider les fédérations des carriers, des ardoisiers et des maçons à s'affilier au secrétariat international.

Voici quelques renseignements concernant ces fédérations. En Angleterre, il existe 80,000 travailleurs de la pierre environ, dont 9500 sont organisés en fédérations et 400 appartiennent à différentes organisations autonomes. Les fédérations ont leurs fonctionnaires et ont en outre une excellente situation financière. La fédération des ardoisiers, par exemple, possède une fortune de 80,000 francs; cette fédération, pourtant, se plaint amèrement de la concurrence de la France, laquelle est un véritable obstacle à une amélioration des conditions de salaire et de travail. Ici, les salaires sont plus bas que dans beaucoup d'autres pays, ils varient entre 5½ et 7 francs par jour à la tâche. De réels contrats de travail n'existent que très peu. Les entrepreneurs fixent arbitrairement les salaires à la tâche. Les trois fédérations ci-dessus nommées ont en vue une fusion de leurs organisations en une seule fédération et il y a bon espoir que cela se fasse très prochainement.

*Allemagne.* Dans les provinces rhénanes, la plus grande partie des travailleurs italiens de la pierre sont occupés soit sur les pavés, soit sur la pierre de bâtiment. Ils sont 2000 environ et sur ceux-ci il y en a à peu près 200 d'organisés. Cela est bien triste à constater. Ces collègues viennent tous des provinces de Venise et de Belluno; l'hiver prochain, nous avons en vue de faire une forte propagande parmi ces émigrants. Ils travaillent tous à la tâche, mais sans tarif; les prix se font avec les chefs de groupes et ne sont pas des plus favorables. Les prescriptions de l'empire d'Allemagne sont violées d'une manière scandaleuse et il est pénible de constater que les collègues eux-mêmes ne font aucun effort pour remédier à cet état de choses.

Il est vraiment incompréhensible et même effrayant de voir comme un si grand nombre de travailleurs italiens de la pierre se tiennent à l'écart de l'organisation et, pourtant, ils sont tous des émigrants ayant leurs familles en Italie. Nous serons obligés de publier un avis signalant cet état de choses dans les journaux de leurs pays d'origine, si une amélioration dans ce domaine ne se fait pas bientôt sentir.



## L'Assurance contre le chômage.

(Suite.)

La caisse de chômage de la ville de Berne, au contraire de ce que fait celle de la ville de Zurich, accorde des secours en argent. La caisse est une caisse d'assurance à laquelle les membres versent chaque mois une cotisation déterminée de fr. 1.— à fr. 1.50. La commune de Berne alloue annuellement un subside de 12,000 fr., et les patrons versent quelque chose, eux aussi. A cette assurance est joint un véritable bureau de placement, dirigé par l'Office du travail et par les autorités de la ville. L'indemnité quotidienne oscille entre 1 fr. par jour pour les ouvriers célibataires non qualifiés et 3 fr. pour les assurés qualifiés qui ont une famille à élever. Il est vrai que, selon l'état de la caisse, cette indemnité quotidienne peut être

réduite. Le temps de carence, pendant lequel on n'a droit à aucun secours après la date de l'inscription, est de 6 mois. Les indemnités ne sont payées que pendant 60 jours au plus.

Nous donnons ci-après le tableau de l'activité des vingt dernières années:

	Moyenne annuelle	Au total	Par année
Cotisations des membres . . . . .	74,398.20	3,719.91	
Cotisations des patrons . . . . .	21,266.35	1,063.32	
Cotisations de la commune de Berne . . . . .	205,735.40	10,286.70	
Indemnités payées aux assurés . . . . .	257,685.45	12,884.30	
Au cours de l'hiver 1911/1912, 721 ouvriers ont demandé des secours. 390 ont reçu des bons pour des secours en nature, et les trois administrations du bâtiment et du gaz occupèrent environ 551 hommes.			
Voici comment s'établirent les comptes:			
Pour des bons . . . . .	10,180.50		
Pour dépenses supplémentaires occasionnées par des travaux de nécessité . . . . .	10,343.35		
Frais d'administration et d'impression . . . . .	500.—		
		Total 21,023.85	

A notre grand regret, il ne nous est pas possible de dire ce qui a été fait dans d'autres villes, Winterthour, Lausanne, La Chaux-de-Fonds — nous parlerons plus tard de Genève et de Bâle — non plus les efforts tentés par d'autres communes pour combattre le chômage. De plus en plus, les cantons se préoccupent de ce problème, qui se projette au premier plan de leurs travaux. Les cantons de Berne et de Neuchâtel travaillent en ce moment à la création de caisses de chômage cantonales. Les cantons de Thurgovie, d'Appenzell Rh.-Ext., de Zurich, de Saint-Gall et de Genève subventionnent les caisses de chômage qui existent. Et cela, dans les cantons de Saint-Gall et de Genève, en vertu d'une loi. A la tête, nous trouvons le canton de Bâle-Ville qui possède une caisse cantonale d'assurance contre le chômage et qui, outre cela, subventionne les caisses privées de chômage.

Dans le canton de Bâle-Ville, les secours à accorder aux chômeurs remontent déjà au 17<sup>e</sup> siècle. Outre l'industrie du tissage, du ruban de soie, il y avait encore une industrie florissante d'étoffes de soie, d'indiennes, des tanneries, des teintureries et des fabriques de papier. Le 1<sup>er</sup> mars 1789, la « Caisse des pauvres » fut créée pour tous les ouvriers des fabriques de rubans. Ainsi, en période de chômage, les passementiers travaillant le ruban de soie et les moulineurs recevaient des secours sous forme d'autres travaux. A ce moment-là déjà, toutes les questions qui découlaient du problème des secours à accorder aux